



On refuse de me rembourser mes produits

Par **LOULOUMANETA**, le **27/07/2008** à **11:35**

JAI ACHETER DES CREMES DANS UN INSTITUT ARRIVER CHER MOI JE ME SUIS
RENDU COMPTE KE JE FESAT UNE ALERGIS A LUN DES COMPOSANT rnrnJE ME SUIS
RENDU A LA BOUTIQUE QUI REFUSE DE ME REMBOURSER QUELS SONT MES
DROITS

Par **coolover**, le **28/07/2008** à **22:55**

Cher(e) loulou,rnrnPas sûr qu'il y ait un recours dans ton cas.rnsi je comprends bien que tu
estimes que le produit n'est pas conforme à tes attentes, la loi ne prévoit que ton vendeur t'en
doit garantie que s'il ne répond pas aux attentes légitimes d'un consommateur (Art. L211-4 et
suivants du code de la consommation) : l'allergie que tu as n'est pas dû à un défaut du produit
mais simplement à sa composition normale.rnrnCe serait que si le produit auquel tu es
allergique n'était pas indiqué sur la crème (assez rare en pratique) que tu pourrais reprocher
un défaut d'information (Art. 1147, code civil). A vérifier au cas ou.